



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2023 / 2024

Attention aucun dossier ne sera accepté  
s'il n'est pas complet !

NOM / PRENOM			
ADRESSE			
CP / VILLE			
E-MAIL <small>Indispensable et écrit LISIBLEMENT SVP</small>			
NUMERO TELEPHONE			
DATE DE NAISSANCE	/ /	SEXE	<input type="checkbox"/> Homme <input type="checkbox"/> Femme

<b>COTISATION ANNUELLE :</b> (Assurance incluse)	<input type="checkbox"/> <b>390 €</b> (Adultes nouvel adhérent) Tee shirt et licence compris <input type="checkbox"/> XS <input type="checkbox"/> S <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> L <input type="checkbox"/> XL <input type="checkbox"/> XXL
<input type="checkbox"/> Paiement X1 <small>(espèces ou chèques au nom de KMTA)</small>	<input type="checkbox"/> <b>330 €</b> (étudiants/chômeurs/anciens adhérents) Justificatifs obligatoires pour les étudiants et chômeurs
<input type="checkbox"/> Paiement X3 <small>(chèques au nom de KMTA)</small>	
<input type="checkbox"/> Paiement X5 <small>(chèques au nom de KMTA)</small>	<input type="checkbox"/> <b>160€</b> (Ados)

<b>PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AVEC VOTRE INSCRIPTION</b>	<input type="checkbox"/> Une photo d'identité (pour les nouveaux adhérents) <input type="checkbox"/> Un certificat médical d'aptitude à la pratique du Krav <input type="checkbox"/> Le justificatif demandé pour bénéficier du tarif réduit <input type="checkbox"/> <b>DOSSIER COMPLET</b> (à remplir par l'équipe de KMTA)
---	--

**AFIN DE NOUS AIDER À VOUS ENCADRER AU MIEUX,  
MERCİ DE NOUS INDIQUER À QUEL RYTHME  
HEBDOMADAIRE VOUS SOUHAITEZ PRATIQUER :**

Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi

Retrouvez les  
équipements  
KMTA sur notre  
boutique en  
ligne.



**COMMENT AVEZ-VOUS CONNU LE KMTA?**

<input type="checkbox"/>	Forum des Associations / Stage de découverte / Cours d'essai (rayez les mentions inutiles)
<input type="checkbox"/>	Relation / Parrain au sein du club (précisez le nom du parrain) :
<input type="checkbox"/>	Internet : <input type="checkbox"/> Google <input type="checkbox"/> KMTA <input type="checkbox"/> Instagram/ Facebook <input type="checkbox"/> Mairie <input type="checkbox"/> Partenaires
<input type="checkbox"/>	Autres (précisez) :

## TENUE ET PROTECTIONS OBLIGATOIRES POUR LA PRATIQUE

- T-shirt du club (ou t-shirt noir)
- Bas de kimono noir (ou bas de jogging noir)
- Coquille (obligatoire homme et femme)
- Protège-tibias
- Gants de boxe (12 OZ minimum pour les hommes, 10 OZ pour les femmes)
- Gants de MMA (mitaines doigts libres)
- Coudières
- Protège dents
- Ceinture (remise par le club)
- Chaussures servant uniquement à la salle (type Boxe, Taekwondo, kung Fu...) ou pieds nus.

N'hésitez pas à nous questionner au sujet du matériel. Nous pouvons vous conseiller et vous indiquer nos fournisseurs privilégiés.

## À REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR MINEURS

- Je soussigné \_\_\_\_\_ autorise mon enfant \_\_\_\_\_ à pratiquer le Krav Maga de manière régulière au club KMTA pour la saison en cours.
- J'autorise la prise en charge médical pour tout incident intervenant pendant le cours.

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

SIGNATURE

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU KMTA (25/07/2023)

- **ARTICLE 1 :** L'adhérent, pour être autorisé à s'entraîner, doit être à jour de toutes les formalités administratives, paiement de la cotisation inclus. Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Les cotisations ne sont ni remboursables, ni transmissibles, quel qu'en soit le motif, même en cas d'exclusion de l'adhérent.
- **ARTICLE 2 :** L'adhérent doit fournir un certificat médical (daté de moins de 3 mois) ; toute modification de son état de santé sera signalée, en début de cours, au professeur.
- **ARTICLE 3 :** L'adhérent prend note que les cours sont suspendus pendant les vacances scolaires et les jours fériés.
- **ARTICLE 4 :** L'association ne sera en aucun cas responsable de la disparition d'objets personnels. L'adhérent reste entièrement responsable de ses biens.
- **ARTICLE 5 :** Le silence et la discipline sont absolument nécessaires dans les locaux lorsque le cours a commencé. Les retards dérangeant le cours, les horaires doivent être respectés.
- **ARTICLE 6 :** L'adhérent s'engage à respecter les locaux mis à notre disposition et les maintenir propres. Il s'engage également à respecter le matériel de l'association, et ne pas l'emprunter pour s'en servir à titre personnel.
- **ARTICLE 7 :** Toute personne n'ayant pas une hygiène rigoureuse sera renvoyée aux vestiaires pour remédier à ce désagrément. Les ongles des pieds et des mains devront toujours être soigneusement coupés. La tenue, le matériel et les protections sont obligatoires pour pouvoir pratiquer. Tous les bijoux (montres, bagues, chaînes, boucles d'oreilles, piercings) sont interdits pendant la pratique.
- **ARTICLE 8 :** L'instructeur peut exclure du cours toute personne manquant au règlement intérieur, ou n'étant pas à jour de son inscription, ou n'ayant pas remis son certificat médical sans que cette dernière ne prétende à un quelconque remboursement.
- **ARTICLE 9 :** L'adhérent peut être exclu à tout moment de l'association par le bureau sans prétendre à un quelconque remboursement, s'il ne respecte pas le règlement intérieur du KMTA, et/ou si son comportement occasionne une gêne pour les autres adhérents.
- **ARTICLE 10 :** L'adhérent accepte le fait qu'il puisse être photographié ou filmé à l'occasion d'un stage ou d'un entraînement et que ces photographies ou films puissent alimenter le site internet du KMTA. Il admet que cette autorisation est donnée pour une durée de 10 années sans contrepartie pécuniaire. Il a été avisé qu'il peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de son image dans les conditions précitées.

Je m'engage à respecter le règlement intérieur et je déclare en avoir pris connaissance.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

SIGNATURE :